
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 mars 2020

CONTINUITÉ DE L'AIDE AUX SANS-ABRIS DURANT LA CRISE DE COVID-19

Un article du Progrès en date de ce jour relate que des verbalisations de personnes sans-abri auraient été effectuées par des agents de la Police nationale. Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, rappelle que les faits relatés dans l'article de presse, s'ils étaient avérés, sont contraires aux instructions qu'il a données aux forces de l'ordre. Aussi, il a demandé au Directeur départemental de la sécurité publique du Rhône de diligenter une enquête interne pour faire toute la lumière sur cette affaire. Si d'éventuelles contraventions avaient été délivrées à des personnes sans domicile fixe, celles-ci seraient immédiatement annulées.

L'appui aux personnes démunies et sans-abri constitue l'un des piliers de l'action de l'État, d'autant plus en cette période de crise sanitaire. Le préfet Pascal MAILHOS porte personnellement une attention toute particulière à ce sujet très sensible.

Au niveau national, Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, a annoncé une série de mesures permettant de venir en aide aux plus démunis, notamment, le report de deux mois de la fin de la trêve hivernale. Dans le département du Rhône, les services de l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif ont, en parfaite coordination, mis en place une continuité dans l'accompagnement qu'ils portent aux plus fragiles.

Les associations du champ de l'hébergement d'urgence ont réorganisé le travail de leurs salariés pour garantir la permanence de leurs activités. Les services de l'Etat sont en lien permanent avec elles, la situation pouvant évoluer au jour le jour, notamment afin de savoir si elles parviennent à maintenir l'encadrement nécessaire dans les centres d'hébergement.

Sur la question de l'alimentation, la banque alimentaire a adapté son organisation afin d'assurer l'approvisionnement des associations qui viennent chercher les denrées dans les hangars de la banque, les livraisons n'étant plus possible compte tenu du manque de bénévoles. La fondation

Armée du salut maintient, en lien avec le CCAS de la ville de Lyon, le restaurant social qui a réorganisé son activité sous un autre format, le restaurant prépare des repas que les personnes emportent dans un sac. Adoma met à disposition des personnes des bons d'achat alimentaires que l'État financera, c'est aussi le cas de l'association Le mas qui a la gestion des personnes hébergées dans les hôtels.

Le Samu Social assure des maraudes et il est en capacité de fournir des produits d'hygiène aux personnes rencontrées.

Le 115 est opérationnel et des orientations vers des places d'hébergement ont pu être réalisées hier à la suite d'alertes posées par des collectifs. Pour autant les places d'hébergement sont occupées dans la mesure où le renfort hivernal a été prolongé, ceci a permis de confiner les personnes présentes dans les structures d'hébergement. Les services de l'Etat (direction départementale de la cohésion sociale) recherchent actuellement des places qui pourraient permettre de proposer de nouvelles orientations aux personnes sans abri et remercient les collectivités territoriales et hôtels qui ont d'ores et déjà proposé des capacités d'hébergement.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Kamel AMEROUCHE – 06 47 80 82 86

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.60.60 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69